

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 23janvier2019
Présents : Mme Marie Claude TRESY, Mme Claudine GROSSKOPF, Mme Florence COMPAGNON, M. Jean ANDRÉ, M. Daniel CHEBANCE, M. Yves FAIVRE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT.		
Excusée : Mme Isabelle CUVILLIER (donne pouvoir à Mme Florence COMPAGNON).		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 23 janvier deux mille dix-neuf.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h.**

Ordre du jour :

1. **Convention avec l'association foncière de Passenans**
2. **Mise à niveau du réseau d'électricité pour technologie LED**
3. **Questions diverses.**

1. Convention association foncière de Passenans

Mise à disposition d'équipements de gestion et de personnels.

La commune s'engage à mettre à disposition de l'AF :

L'ordinateur et les logiciels ad'hoc ainsi que leur maintenance, le copieur, l'imprimante et le téléphone.

Un employé communal est mis à leur disposition à raison de 2 jours par an pour prestation d'entretien.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2029. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée chaque année par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant l'échéance.

L'AF remboursera à la Commune de Passenans les frais de mise à disposition pour un montant annuel de 50 €.

La convention ne pourra être modifiée que par Avenant signé par l'AF et la commune de Passenans.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération Acceptée.

2. Mise à niveau du réseau d'électricité pour technologie LED

Pour ces travaux de renouvellement de matériel vétuste et la mise à niveau du réseau pour la technologie LED (source d'économie d'énergie), un devis de 35 666,57 € a été établi. Ces travaux donnent droit à une subvention du SIDEC de 7 500 € il reste donc 28 166,57 € à charge de la commune.

Proposition d'accepter le devis

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération Acceptée.

3. Questions diverses

- **ALCG** : le passage ne se fera pas en 2019 mais aura lieu durant l'année 2020.
- **Information de La Poste** : Évolution des horaires de distribution du courrier à partir du 19 février 2019. La municipalité demandera des informations complémentaires.
- **Grand Débat National** : une réunion d'initiative locale pour le Grand Débat National aura lieu le **mercredi 6 février 2019** à l'initiative de la Municipalité.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

- Prochain conseil municipal le mercredi 27 février 2019 à 20h -

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, merci
d'envoyer un courrier électronique à
l'adresse: mairie.passenans@sfr.fr
